

# **DECLARATION SUR L'HONNEUR**

(Article 47 de l'Acte Uniforme relatif au Droit commercial général adopté le 15 décembre 2010)

**NOM :** ATTA

**PRENOMS :** VALENTIN

**DE :** ATTA ISSA

**Et DE :** KANGA AHOU YA

**DATE DE NAISSANCE :** 01/01/1989

**NATIONALITE :** IVOIRIENNE

**DOMICILE :** PORT BOUET

**QUALITE :** GERANT

Déclare, conformément à l'article 47 de l'Acte Uniforme relatif au Droit Commercial Général adopté le 15 décembre 2010, au titre du Registre de commerce et du Crédit Mobilier,

N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction professionnelle ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer ou diriger une société ou l'exercice d'une activité commerciale.

M'engage dans un délai de 75 jours à compter de l'immatriculation à fournir mon casier judiciaire ou tout autre document en tenant lieu.

Je prends acte de ce qu'à défaut de produire l'extrait du casier judiciaire ou tout document en tenant lieu dans le délai de soixante-quinze (75) jours, il sera procédé au retrait de mon immatriculation et à ma radiation.

Fait à Abidjan le : 11/09/2022

(Lu et approuvé suivi de la signature)